

Procès-verbal de la réunion de la Commission Nationale d'Habilitation des 27, 28 mars 2013

Lieu : Salle de conférences du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Ordre du jour : Etude des dossiers de demande d'habilitation des offres de formation des Etablissements d'Enseignement Supérieur publics et privés.

Début de la séance : 8 heures 30.

Président de séance : Pr. RANDRIANAMBININA Blanchard

Président de la Commission Nationale d'Habilitation

Le Président de la Commission Nationale d'Habilitation ouvre la séance après avoir souhaité la bienvenue aux participants et donne la parole à monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique qui précise les efforts réalisés, tout en souhaitant plein succès à la Commission dans ses travaux.

Ensuite, il annonce l'objectif qui est de trancher sur 40 dossiers de demande d'habilitation des offres de formation dont 19 pour les établissements publics et 21 pour les privés.

1. Méthodologie de travail

Vu le nombre de dossiers à traiter, il est toujours demandé aux rapporteurs de cadrer la présentation à 10 minutes environ en exposant les points forts, les points faibles et la conclusion statuant s'il s'agit d'une révision mineure ou majeure, ou d'un dossier non conforme aux textes règlementaires.

2. Résultats de la délibération de la CNH

Après avoir écouté les différents rapporteurs et examiné les dossiers présentés, la Commission Nationale d'Habilitation délibère et émet les avis suivants :

2.1 – **Etablissements ayant obtenu la mention « révision mineure »**

2.1.1 – Etablissements d'Enseignement Supérieur Privés

INSTITUTIONS	DOMAINES	MENTIONS	GRADES
IEP	SSO	Sciences politiques	L
ASJA	SSO	Economie, commerce	M
	ST	Informatique	M
	ST	Sciences de la terre	M
	ST	Sciences agronomiques	M
ESIGE	SSO	Gestion	L
HECMMA	ST	Télécommunication et informatique	L
EST	ST	Informatique	M
ACEEM	ALSH	Communication	L
GUA	SSO	Gestion	L
UCM	SSO	Droit	L, M
ESFI Mandritsara	SSA	Paramédicaux	L
ESPM Itaosy	SSA	Paramédicaux	L
INSPNMAD Toliara	SSA	Paramédicaux	L
ISCAMEN	SSA	Paramédicaux	L
ISISFA Antsiranana	SSA	Paramédicaux	L

2.1.2 – Etablissements d'Enseignement Supérieur Publics

INSTITUTIONS	DOMAINES	MENTIONS	GRADES
Université Antananarivo /faculté des sciences	ST	Physiques et application	M
	ST	Chimie	L
	ST	Biologie	L, M
	ST	Géosystème et évolution	L
	ST	Mathématiques et informatiques	L
Université Antananarivo /FLSH	ALSH	COMMIDEL	M
	ALSH	FPMI	M
ENS TANA	SE	ADMED	L,M
	SE	EADSE	L
Université Antananarivo /faculté DEGS	SSO	Economie	L,M
	SSO	Gestion	L,M
	SSO	Droit	L,M

2.2 – **Etablissements ayant reçu la mention « révision majeure »**

2.2.1 – Etablissements d'Enseignement Supérieur Privés

INSTITUTIONS	DOMAINES	MENTIONS	GRADES
ESTIIM	SSO	Interprétariat, diplomatie et sciences politiques	L
GSI	ST	BTP	L

2.3 – **Etablissements ayant reçu la mention « non conforme »**

2.3.1 – Etablissements d'Enseignement Supérieur Privés

INSTITUTIONS	DOMAINES	MENTIONS	GRADES
UCM	SSO	Théologie	L
ESTIIM	ALSH	Tourisme, hôtellerie, environnement	L

2.3.2 – Etablissement d'Enseignement Supérieur Public

INSTITUTION	DOMAINES	MENTIONS	GRADES
ESPA	ST	Hydraulique	L
	ST	STICOM	L

3. Recommandations générales

Les recommandations émises par la Commission portent sur :

La qualification des enseignants

Les titres et grades doivent être conformes aux textes en vigueur

Les dossiers du personnel enseignant (CV, copie du diplôme, lettre d'engagement ...) doivent être joints à la demande d'habilitation

Seuls, les enseignants qui ont un diplôme de doctorat et plus peuvent donner des cours magistraux, alors qu'au sein de beaucoup d'établissements, les cours sont assurés par des ingénieurs.

Le non respect du canevas d'habilitation par la plupart des institutions complique la lecture de celui-ci.
(Canevas utilisé par l'Université d'Antananarivo)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Secrétaire Général de l'Enseignement Supérieur clôture la session à 19h.

La prochaine réunion de la CNH aura lieu au mois d'avril 2013.

Le Président de séance